



Réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2015

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE, convoqué en date du vingt mars deux mille quinze s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : SCHNEYDER Laëticia, BERMOND Gilbert, GAUTHIER Jean-Pierre, KORTZ Sylvain, PASCAL Alain, VALLIER Jean-Claude, VIALET Baptiste.

Absents représentés : CASERTA Carole (pouvoir donné Laëticia SCHNEYDER), Jean SERRI (pouvoir donné à Jean-Pierre GAUTHIER).

Absents : FABRE Nancy, BERARD Jacky.

Secrétaire de séance : Alain PASCAL.

La séance est ouverte à 14H30

• – Vote du Budget Principal 2015,

Section de Fonctionnement :

Total des recettes de fonctionnement :	381 663,96 €
Total des dépenses de fonctionnement :	381 663,96 €

Section d'Investissement :

Total des recettes d'investissement :	239 262,31 €
Total des dépenses d'investissement :	239 262,31 €

Voté à l'unanimité des présents.

➤ **Retrait de la délibération concernant l'étude de faisabilité « projet éolien ».**

Le maire fait lecture au conseil municipal du courrier reçu de la préfecture nous demandant de retirer la délibération 2015-01 concernant l'étude de faisabilité du projet éolien du 26 janvier dernier, la compétence en matière d'étude de faisabilité pour tout type d'énergie renouvelable relevant de la Communauté de communes du Haut-Buëch.

Voté à l'unanimité des présents.

➤ **Subventions 2015.**

- | | | |
|---|------------|--|
| • AAPPMA : La truite du Buëch : | 80,00 € | 9 voix Pour |
| • Solidarité paysans : | 200,00 € | 8 voix Pour, 1 voix Contre |
| • FSL (Fond de solidarité pour le logement) : | 44,80 € | 9 Pour |
| • ADMR du Haut Buëch : | 600,00 € | 9 Pour |
| • Comité des Fêtes : | 5 300,00 € | Cette demande de subvention sera étudiée en commission finance, et sera de nouveau présentée, ultérieurement. |

➤ **Formation CACES Cat. 4 - P. Bouteille.**

Pour que l'employé communal, M. Patrice Bouteille, embauché à la commune depuis le 1^{er} septembre dernier puisse conduire le tractopelle, il doit effectuer une formation CACES de catégorie 4.

Après renseignement pris auprès de plusieurs organismes de formations, l'ASFOR CCI de Gap propose de l'organiser sur la commune pendant 2 jours pour un montant de 2 064 € TTC.

Voté à l'unanimité des présents.

Séance levée à 15h45